



Projet de réfection de la Grève-Gilmour, secteur Lauzon

Travaux proposés dans la réfection de la rue
et de la servitude d'accès

Présentation à la population

2 juillet 2020

1. Description du projet de la rue de la Grève-Gilmour
2. Orientations de la Ville concernant les travaux présentées en janvier 2016
3. Étude d'impact et autorisation de travaux du MELCC et Environnement Canada
4. Présentation des travaux projetés des tronçons 2 et 3
5. Présentation des travaux projetés du tronçon 1
6. Mesures d'atténuation
7. Échéancier des étapes du projet

1. Description du projet de la rue de la Grève-Gilmour

Identification des tronçons sur la rue de la Grève-Gilmour



État actuel de la rue de la Grève-Gilmour



À la suite de deux séances d'information qui ont été tenues les 13 et 14 janvier 2016, voici les résultats et l'orientation des travaux à réaliser :

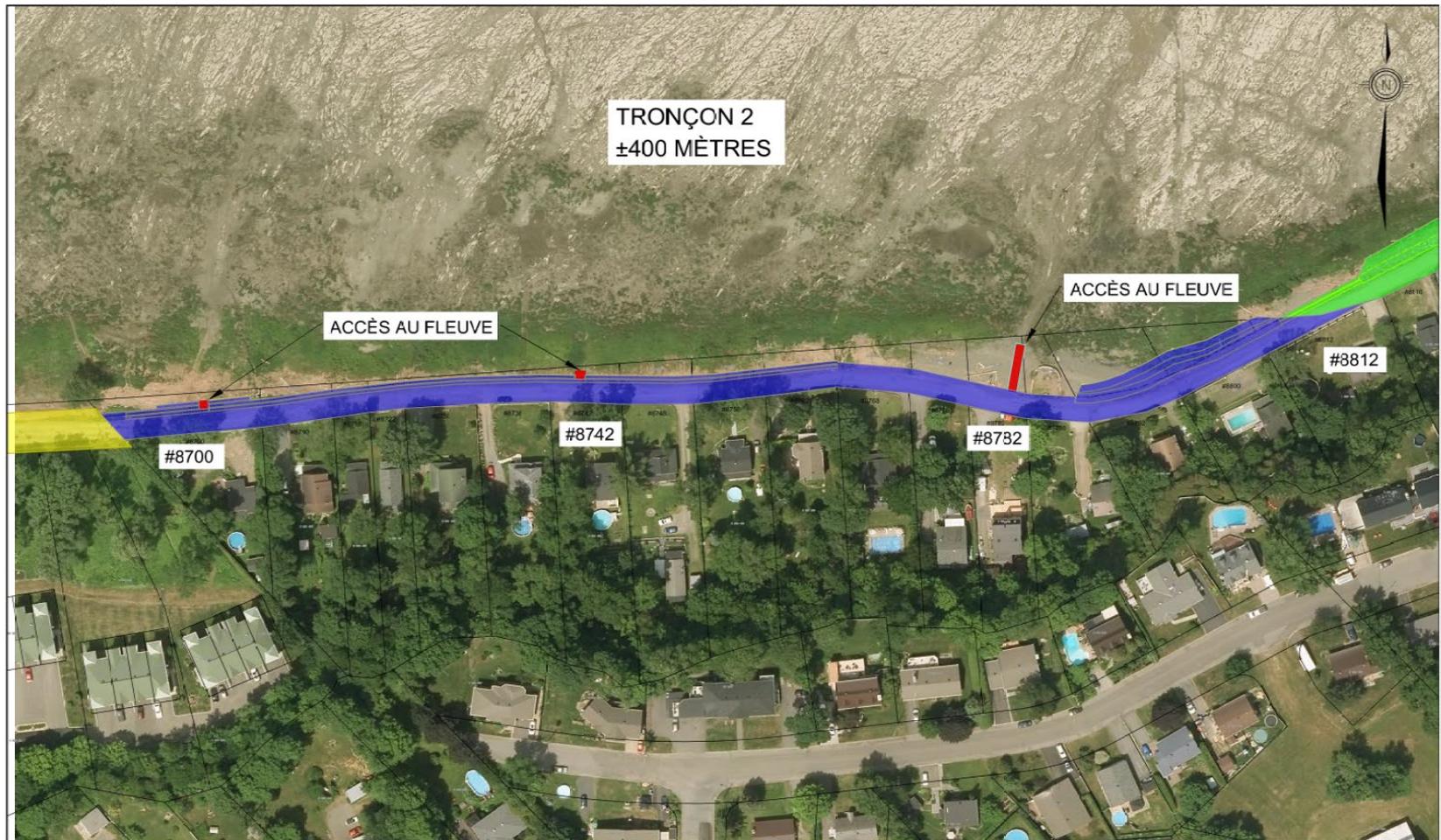
- Exécuter la réfection complète de voirie des tronçons 1, 2 et 3, tout en maximisant la largeur de la chaussée ;
- Reconstruire les fondations granulaires pour assurer un meilleur drainage de la structure de chaussée ;
- Construire des enrochements esthétiques aux endroits requis et assurer une végétalisation afin d'assurer la pérennité des ouvrages;
- Engager les travaux aux frais de la Ville.

- À la suite du dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement en 2016 et à la séance d'information du Bureau d'audiences publiques (BAPE) tenue en septembre 2017, un décret ministériel des travaux a été délivré et publié dans la gazette officielle du Québec en juillet 2019 ;
- Automne 2019 : demandes d'autorisation de travaux auprès des ministères de l'environnement, provincial et fédéral ;
- Novembre 2019 : dernière servitude en règle ;
- 15 avril 2020 : obtention du certificat d'autorisation de travaux, selon l'art. 22 du ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;
- Condition prioritaire au début des travaux : obtenir les servitudes nécessaires de la part des propriétaires riverains.

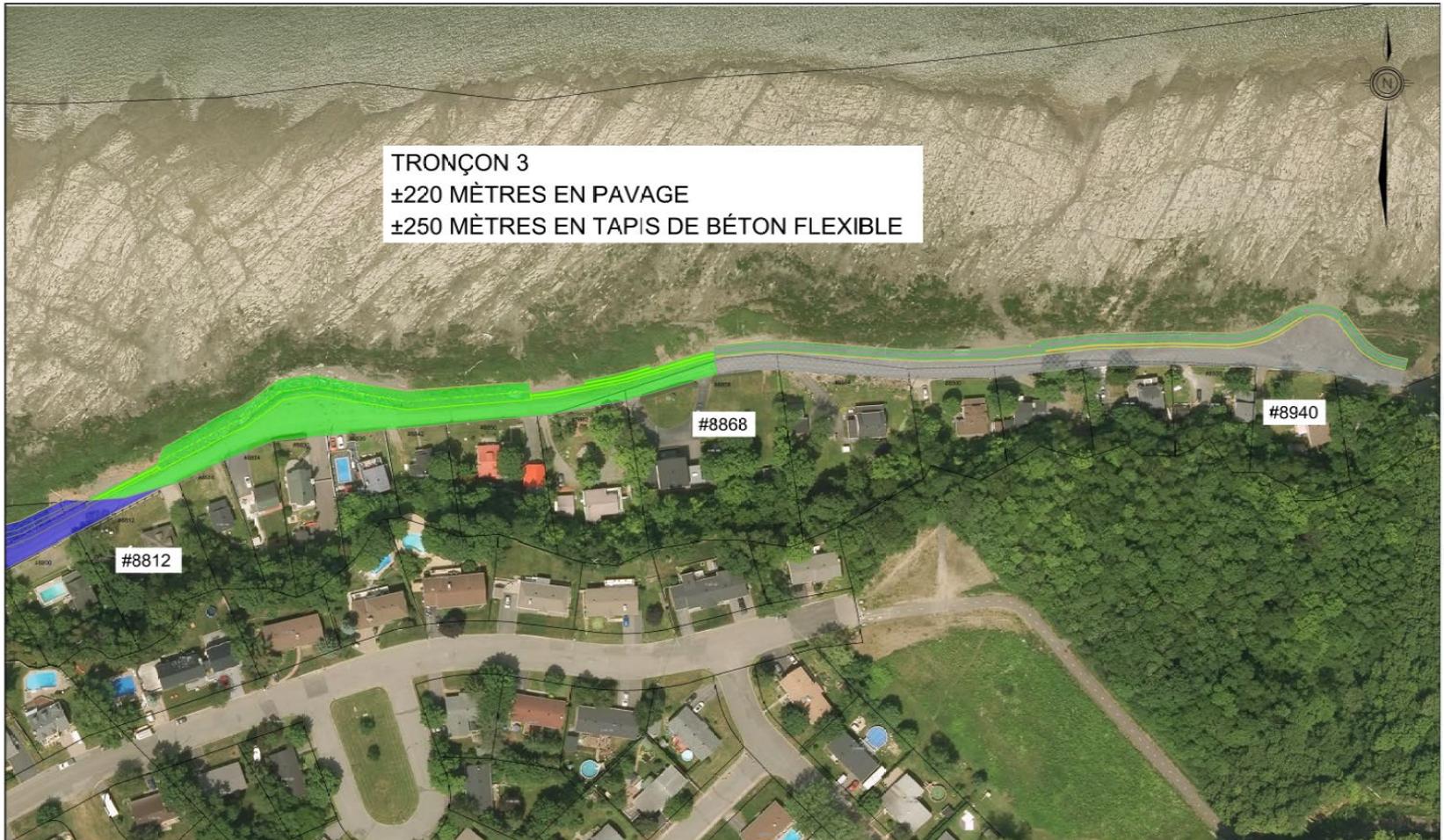
Travaux des tronçons 2 et 3 prévus en 2020 :

- Reconstruire entièrement les fondations granulaires de la chaussée actuelle ;
- Réaliser l'enrochement de protection aux endroits requis et procéder à la végétalisation ;
- Aménagement de trois accès pour permettre la descente des bateaux ;
- Mettre en place deux couches de pavage ;
- Réaménagement des fossés pour assurer un drainage adéquat, lors de l'immersion de l'eau par l'effet des grandes marées ;
- Remplacer les ponceaux transversaux et longitudinaux ;
- Construire un tapis de béton flexible (type nappe) à l'endroit où la servitude nous permet de circuler sur la grève, permettant un accès plus sécuritaire et une facilitation de son entretien.

Localisation des travaux du tronçon 2 et accès au fleuve :

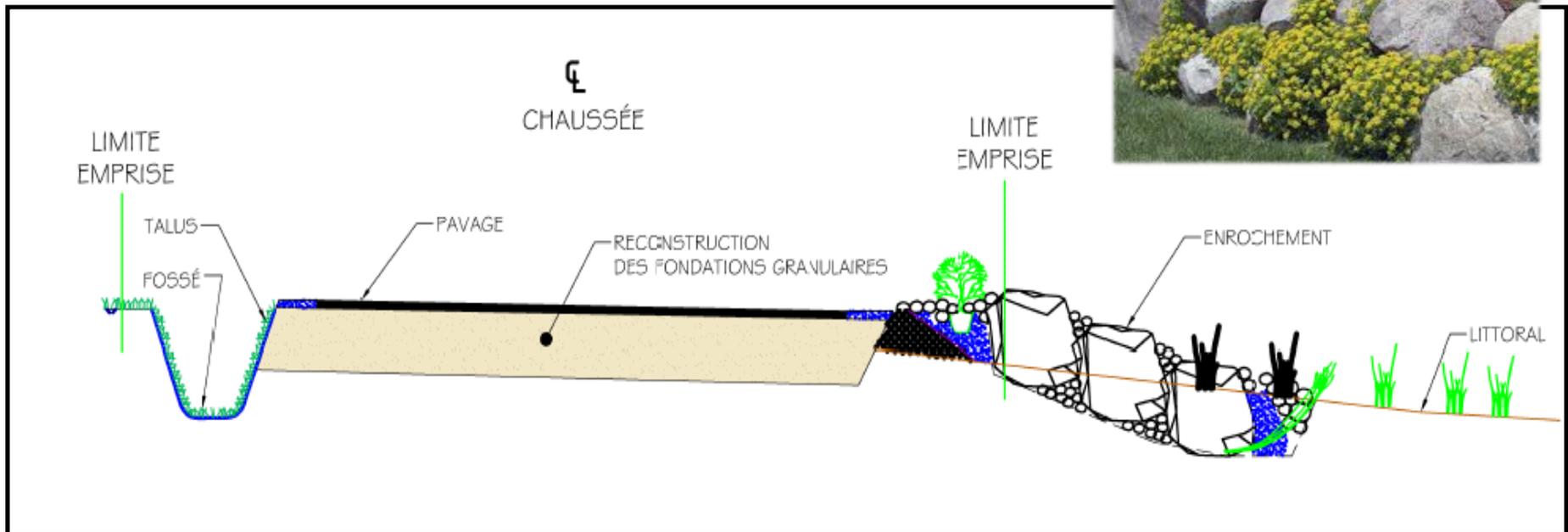


Localisation des travaux du tronçon 3 :



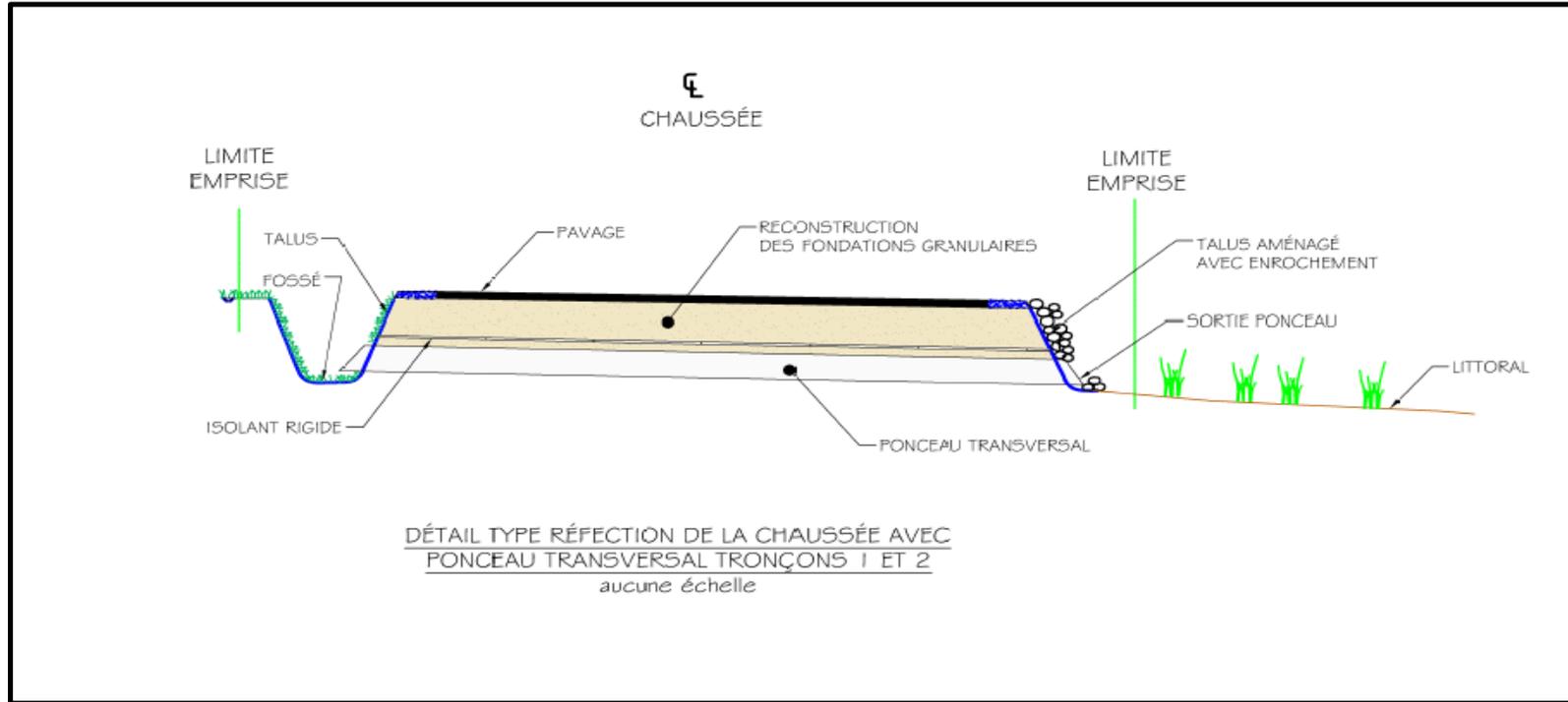
Détail de la reconstruction des fondations de la chaussée, de l'enrochement de protection et de la végétalisation :

Tronçon 2

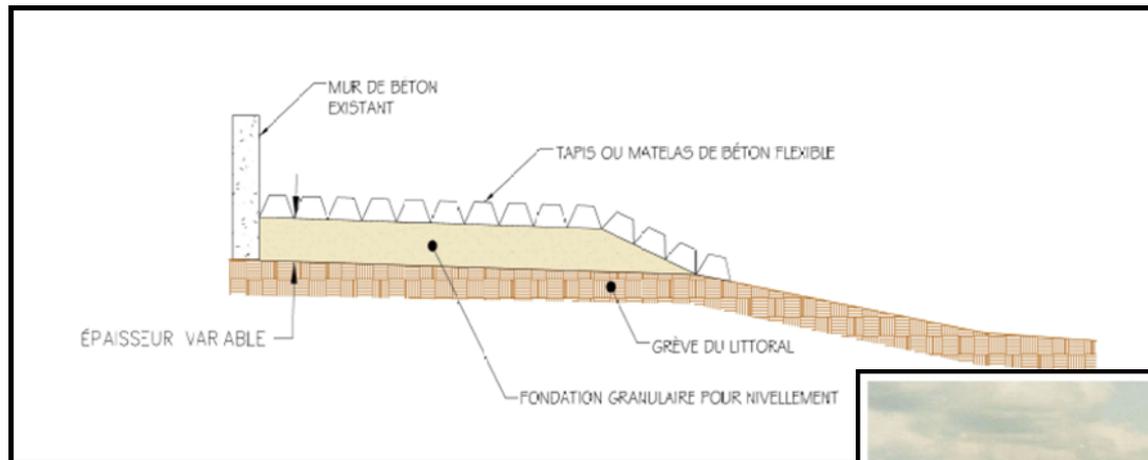


Détail de la reconstruction de ponceau transversal du tronçon 2 avec empiérement de protection à son extrémité :

Tronçon 2



Détail d'une surface de type flexible et carrossable (sur la grève du littoral) :



Travaux projetés du tronçon 1, prévus en 2021 :

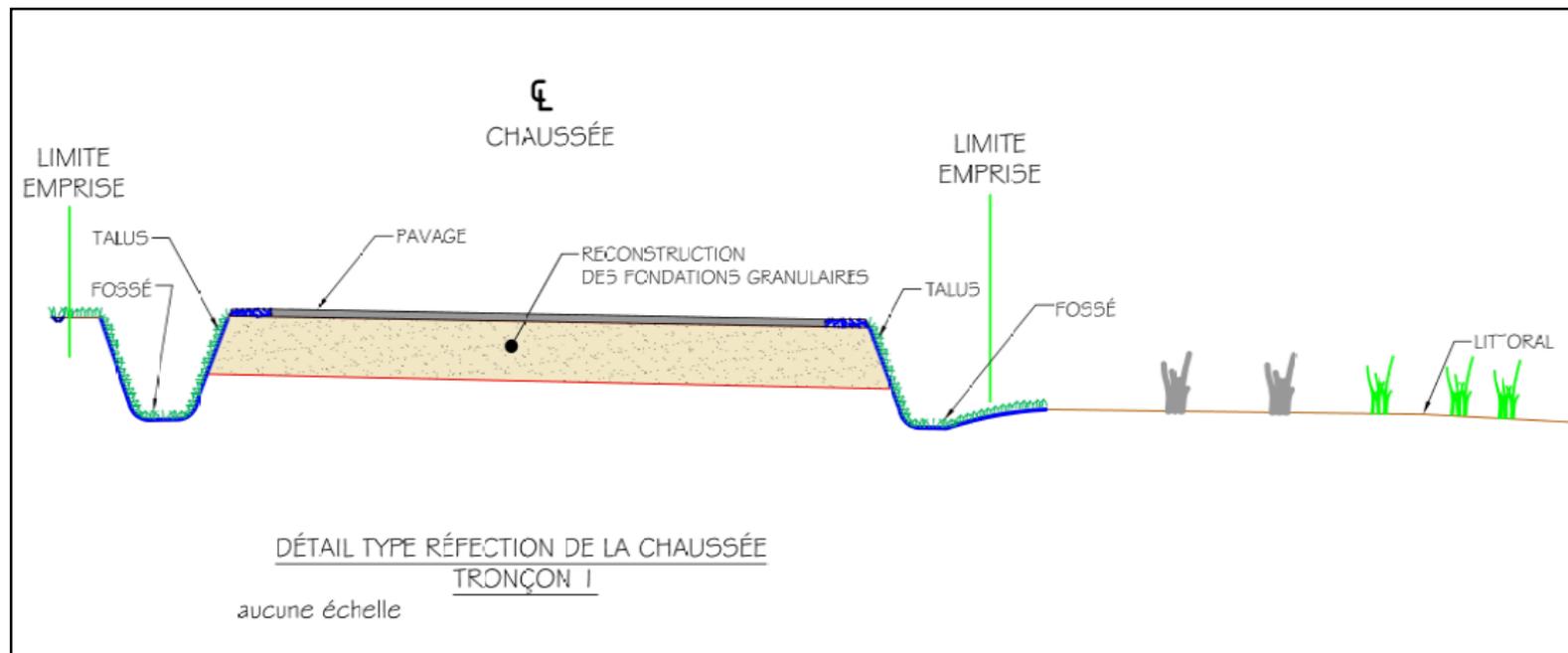
- Reconstruire entièrement les fondations de la structure de la chaussée actuelle ;
- Mise en place des couches de pavage en y ajustant les profils transversaux pour diriger adéquatement l'écoulement de l'eau ;
- Réaménager les fossés pour assurer un drainage adéquat afin de diriger les eaux vers le nord ;
- Remplacer les ponceaux transversaux et longitudinaux.

5. Présentation des travaux projetés du tronçon 1 (suite)

La localisation des travaux du tronçon 1:



Détail de reconstruction des fondations de la chaussée et réaménagement des fossés :



Afin de minimiser les impacts des travaux sur votre qualité de vie, plusieurs mesures d'atténuation ont été mises en place :

- Maintenir l'accès aux citoyens du secteur puisque la rue n'a pas d'issue;
- Mise en place de signalisation temporaire de construction pour indiquer les voies à utiliser;
- Effectuer des nettoyages fréquents et ajouter un abat poussière afin de réduire la poussière;
- Demander aux travailleurs de stationner en dehors du site des travaux.

Ressources:

- **Chargé de projets : monsieur Serge Lavoie, ingénieur à la Ville de Lévis**
- **Représentante sur le chantier : madame Isabelle Gaudreault, technicienne en génie civil à la Ville de Lévis.**

Période de questions